

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D316

Séance du 26 janvier 2012 - Convocation du 19 janvier 2012

Compte rendu affiché le 3 février 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mlle COIN, Mme BARTHOD par M. MANIKAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Convention mise à disposition de service avec le SIGERLy

La gestion et le contrôle des Propositions Techniques et Financières des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité par ERDF, deviennent de plus en plus complexes pour les collectivités membres du SIGERLy.

Aussi, le syndicat intercommunal propose aux communes membres qui le souhaitent un dispositif d'accompagnement par voie de mise à disposition de service. La complexité de ces dossiers et la connaissance technique nécessaire justifieraient pour notre commune d'accepter cette mise à disposition par voie de convention.

La convention à signer avec Monsieur le Président du SIGERLy est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le projet de convention de mise à disposition de service avec le SIGERLy pour l'expertise des propositions techniques et financières des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité,
- **APPROUVE la signature de ladite convention avec Monsieur le Président du SIGERLy,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 26 janvier 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/01/2012
- Publication ou affichage le 30/01/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 janvier 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.